Image not found or type unknown

Caution et réparations logement.

Par **MB30**, le **03/03/2018** à **13:20**

Bonjour,
Je me tourne aujourd'hui vers vous car j'ai un gros soucis avec mon ancien propriétaire.
En effet, locataire depuis 7 ans de mon logement, nous avons tout refait "à neuf" (peinturess etc..). Lors de l'etat des lieux le propriétaire nous a même dit qu'il aimerait que tous ses locataires rendent un logement pareil.
Les seuls choses qu Il restait à faire dans le logement : la plaque de commande des WC s'est rendue en deux (nous avons été au magasin de bricolage mais le vendeur nous a dit que c'était au propriétaire de s'en charger car ce sont des wc suspendus et donc un modèle precis qui n'est que sur commande) et aussi seulement le trépied du chauffe eau qui a cédé.
Il nous a dit nous reverser la caution sous 15 jours. Seulement voilà, très mauvaise surprise, après un mois sans nouvelles, je reçois un courrier aujourd'hui dans ma boite, accompagné d'une facture. Non seulement il ne me rend pas mes 420€ de caution mais me réclame de l'argent en plus.
-trépied
- fixation mur
-écoulement siphon PVC
- groupe sécurité
- réparation plaque wc
- forfait main d'oeuvre
- deplacement

Le tout pour un montant de près de 600 euros !!!

Non seulement cela me paraît énorme étant donné qu'il n'y avait que ces deux petites choses à changer et qu il m'avait promis ma caution.. Mais en plus je en sais pas si ces frais sont réellement à ma charge???
Pour terminer, il a déjà effectué les travaux et me somme de payer. Or je n'ai à aucun moment ete prévenue et n'ai même pas pu choisir une entreprise afin de faire un devis en retour. Je précise aussi que monsieur est patron de sa propre entreprise de peinture et connaît très bien la boite de plomberie choisie...
Je viens de prendre contact avec l'adil mais nous sommes samedi..
Je suis enceinte et sur le point d'accoucher (mon terme est dans une semaine, je n'avais vraiment pas la tete à ça ni le courage...) et j'avais urgemment besoin de cet argent... ces soucis me tombent dessus et je ne sais plus quoi faire... :'(
Aidez moi s'il vous plait...
Merci infiniment.

Par **Tisuisse**, le **04/03/2018** à **09:21**

Bonjour,

Attendez les conseils de votre ADIL et votre homme, votre compagnon, votre mari, pourrait bien se charger d'interroger l'ADIL puisque vous serez à la maternité.

Par **janus2fr**, le **04/03/2018** à **10:41**

Bonjour,
Première chose à vérifier, que ces 2 problèmes soient bien notés sur l'état des lieux de sortie. Si oui, reste à déterminer si ce sont bien des dégradations à la charge du locataire. Si la casse est due à l'usure naturelle ou à une mauvaise installation, c'est à la charge du bailleur, si elle est due à une mauvaise utilisation par le locataire, c'est à sa charge. Concernant la plaque des WC, la question peut se poser, concernant le support de chauffe-eau, il y a peu de raison que cela soit du à une mauvaise utilisation du locataire.
Malheureusement, si le bailleur s'entête, il faudra faire trancher ces questions par le juge d'instance.

[citation]Or je n'ai à aucun moment ete prévenue et n'ai même pas pu choisir une entreprise afin de faire un devis en retour. [/citation]
Ca, c'est parfaitement normal ! Une fois l'état des lieux et la remise des clés passés, c'est le bailleur et lui seul qui choisit les professionnels pour les réparations. Le locataire n'a pas son mot à dire...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés